



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 55528

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la rémunération des surveillants et surveillants chefs des services de soins et médico-techniques ainsi que des cadres administratifs et techniques. Ces cadres assurent, sur le terrain, la responsabilité de l'organisation du travail, la gestion des services et les démarches d'accréditation, dans un contexte contraignant et pour une rémunération relevant de la catégorie B. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre, en la matière, afin de mieux reconnaître leurs compétences et leurs responsabilités à travers une grille indiciaire innovante plus motivante de catégorie A.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55528

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7102